

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Municipalité du Village de Stukely-Sud**

Lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Stukely-Sud, tenue le deuxième jour du mois d'octobre deux mille dix-sept à 19 heures à la mairie située au 101, place de la Mairie, sont présents :

le conseiller Denis Garneau, siège numéro 1  
le conseiller Jean-Paul Barrette, siège numéro 2  
la conseillère Céline Delorme Picken, siège numéro 5

était absent le conseiller Charles L'Heureux-Riel, siège numéro 4

sont vacants les sièges numéros 3 et 6

formant quorum sous la présidence du maire Eutiquio Alvarez. La secrétaire-trésorière adjointe Guylaine Lafleur consigne les délibérations. Il y a 15 personnes dans l'assistance.

---

**2017.10.185 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu de déclarer la séance ouverte à 19h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2017.10.186 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Denis Garneau et résolu;

**QUE** le conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

1. *OUVERTURE DE LA SÉANCE*
2. *ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR*
3. *APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 5, 11 et 18 SEPTEMBRE 2017.*
4. *1<sup>ère</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS*
5. *CORRESPONDANCE*
  - 5.1. *Remerciement de la part de la Municipalité Ristigouche Sud-Est suite à notre soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche.*
  - 5.2. *MAMOT : suivi du dossier de la plainte relativement à l'adjudication d'un contrat pour la réfection de divers chemins.*
6. *ADMINISTRATION*
  - 6.1 *Gestion du personnel*
  - 6.2 *Trésorerie*
    - 6.2.1 *Rapport de la Directrice générale par intérim : délégation de pouvoir*
    - 6.2.2 *Comptes payés*
    - 6.2.3 *Comptes à payer*
    - 6.2.4 *Adoption des charges salariales*
  - 6.3 *Rapport des services municipaux*
    - 6.3.1 *Officier municipal*
    - 6.3.2 *Inspecteur forestier*
7. *AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS*

*Aucun sujet requérant une résolution*
8. *VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS*

*Aucun sujet requérant une résolution*

9. *HYGIÈNE DU MILIEU*

9.1 *Eau*

*Aucun sujet requérant une résolution*

9.2 *Matières résiduelles*

9.2.1 *Mandat à RIGMRBM : pour achat regroupé de bacs de compostage*

10. *AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT*

10.1 *Recommandations du CCU*

10.1.1 *CCU17-09-967 Dossier no. 1; Matricule 9320-32-0824, lot 2 238 928, 1589 rue Allen, zone RUR-6, dérogation mineure. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation de la résidence à 14.75 mètres de la ligne avant plutôt que 15 mètres tel que prévu au règlement de zonage, erreur de l'excavateur lors de l'excavation pour la fondation.*

10.2 *Recommandations du comité toponymie*

*Aucun sujet requérant une résolution*

11. *SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE*

*Aucun sujet requérant une résolution*

12. *CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE*

12.1 *Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Sommets : approbation par le conseil et autorisation de signature par le Maire.*

13. *DIVERS*

13.1 *Approbation de l'offre d'achat pour la voiture à cheval (calèche 1 500\$)*

14. *2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS*

15. *CLÔTURE DE LA SÉANCE*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**2017.10.187 3. APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DU 5, 11 et 18 SEPTEMBRE 2017.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu ;

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 septembre 2017, soit adopté tel que présenté.

**QUE** le procès verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 septembre 2017 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**4. 1<sup>re</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

**5. CORRESPONDANCE**

**5.1** Remerciement de la part de la Municipalité Ristigouche Sud-Est suite à notre soutien financier pour la campagne Solidarité Ristigouche.

**5.2** MAMOT : suivi du dossier de la plainte relativement à l'adjudication d'un contrat pour la réfection de divers chemins.

**6. ADMINISTRATION**

## **6.1 Gestion du personnel**

## **6.2 Trésorerie**

### **6.2.1 Rapport de la Directrice générale par intérim : délégation de pouvoir**

Lecture du rapport de Mme Guylaine Lafleur, directrice générale par intérim pour l'utilisation de sa délégation de pouvoir pour la dépense de l'abat-poussière.

### **2017.10.188 6.2.2 COMPTES PAYÉS**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu ;

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une somme de 16 731.31 \$ pour les comptes payés de la liste mensuelle présentée le 2 octobre 2017, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2017-10-02-1 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **2017.10.189 6.2.2 COMPTES À PAYER**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu ;

**QUE** le conseil autorise le paiement d'une somme de 131 102.82 \$ pour les comptes à payer de la liste mensuelle présentée le 2 octobre 2017, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2017-10-02-2 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

### **2017.10.190 6.2.3 ADOPTION DES CHARGES SALARIALES**

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme Picken et résolu ;

**QUE** le conseil entérine les charges salariales totalisant 16 460.36 \$ présentées le 2 octobre 2017, selon les disponibilités budgétaires mentionnées à ladite liste 2017-10-02-3 faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, soussignée secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité du Village de Stukely-Sud dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont décrétées.

---

Guylaine Lafleur, secrétaire-trésorière adjointe

## **6.3 Rapport des services municipaux**

### **6.3.1 Rapport de l'officier municipal**

Aucun rapport déposé pour septembre 2017 sur l'émission de permis préparé par l'officier municipal Bastien Lefebvre

### **6.3.2 Rapport mensuel de l'inspecteur forestier**

Aucun rapport mensuel déposé pour le mois de septembre 2017 de l'inspecteur forestier Emilio Lembo.

## **7. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**

Aucun sujet requérant une résolution

## **8. VOIRIE MUNICIPALE ET BÂTIMENTS**

Aucun sujet requérant une résolution

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

### **9.1 Eau**

Aucun sujet requérant une résolution

### **9.2 Matières résiduelles**

#### **9.1.2 MANDAT À RIGMRBM : POUR ACHAT REGROUPÉ DE BACS DE COMPOSTAGE**

Le dossier est reporté à une réunion subséquente par manque d'information.

## **10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **10.1 Recommandations du CCU**

**2017.10.191 10.1.1 CCU17-09-967 Dossier no. 1: Matricule 9320-32-0824, lot 2 238 928, 1589 rue Allen, zone RUR-6, dérogation mineure. Demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation de la résidence à 14.75 mètres de la ligne avant plutôt que 15 mètres tel que prévu au règlement de zonage, erreur de l'excavateur lors de l'excavation pour la fondation.**

**CONSIDÉRANT** la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation de la résidence à 14.75 mètres de la ligne avant plutôt que 15 mètres tel que prévu au règlement de zonage en zone RUR-6 ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les documents requis à la demande de dérogation ont été remis à l'officier municipal par l'arpenteur-géomètre Robert Desrochers, dossier 170358;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande et tous les documents l'accompagnant ont été présentés aux membres du comité ;

**CONSIDÉRANT QUE** par l'explication des faits et informations reçues les membres du comité considèrent que cet événement s'est produit au tout début du projet de construction et l'erreur d'implantation ne semble pas de mauvaise foi ;

**CONSIDÉRANT QUE** la différence entre la norme de 15 mètres et le réel 14.75 mètres est mineure ;

**CONSIDÉRANT QU'**un avis public a été affiché le 14 septembre 2017 pour cette demande de dérogation mineure;

**CONSIDÉRANT QU'**aucune personne n'a fait part d'intérêt à s'exprimer sur ce sujet;

Il est proposé par la conseillère Céline Delorme-Picken et résolu :

**QUE** le conseil donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Stukely-Sud et accepte cette demande de dérogation mineure no 2017-00095 au matricule 9320-32-0824, lot 2 238 928, 1589 rue Allen, zone RUR-6 afin de permettre l'implantation de la résidence à 14.75 mètres de la ligne avant plutôt que 15 mètres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

### **10.2 Recommandations du comité toponymie**

Aucun sujet requérant une résolution

## **11. SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE**

Aucun sujet requérant une résolution

## 12. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

### 2017.10.192 12.1 Dépôt du plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Sommets : approbation par le conseil et autorisation de signature par le Maire.

**ATTENDU QUE** la Commission scolaire des Sommets a déposé son plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil en ont pris connaissance du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 à 2020-2021 ;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont étudié le dossier particulier du plan triennal relativement au maintien d'écoles de cinquante élèves et moins;

Il est proposé par le conseiller Denis Garneau et résolu

**QUE** les membres du conseil sont en accord avec le rapport de consultation du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2018-2019 à 2020-2021 (règle 201 et dossier A) tel que proposé;

**QUE** le maire est autorisé à signer le rapport de consultation de la Commission scolaire des Sommets, à cet effet et qu'une copie soit envoyée à l'attention de M. Serge Dion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 13. DIVERS

### 2017.10.193 13.1 Approbation de l'offre d'achat pour la voiture à cheval (calèche 1500\$)

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a acquis depuis quelques années une calèche;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis son acquisition cette calèche n'a pas été utilisée;

**CONSIDÉRANT QU'**une offre d'achat au montant de 1500\$ a été reçue pour la calèche;

Il est proposé par le conseiller Jean-Paul Barrette et résolu

**QUE** le conseil municipal accepte l'offre d'achat au montant de 1500\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

## 14. 2<sup>e</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur le site internet de la municipalité [www.stukely-sud.com](http://www.stukely-sud.com)

### 2017.10.194 15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Céline Delorme-Picken propose la levée de la séance à 19h38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

#### CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses autorisées dans le présent procès-verbal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 2<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2017.

\_\_\_\_\_  
Guylaine Lafleur, Secrétaire-trésorière adjointe

---

Eutiquio Alvarez  
Maire

---

Guylaine Lafleur  
Secrétaire-trésorière adjointe

